

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLÉE

Séance du Jeudi 25 Février 2021

**Date de convocation** : le 18 février 2021

<b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></b>	
En exercice	15
Présents	9
Votants	9

---

Le vingt-cinq février deux mil vingt-et-un, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : M. Benoît COUTANT ; M. Éric DEBEFFE ; Mme. Florence DEBRUYNE ; Mme. Monique GAULTIER ; M. Aurélien HÉRISSON ; M. Loïc GUILLOT ; Mme. Dominique MANCEAU ; M. Alain RESPLANDY-BERNARD ; Mme. Françoise WEINEL.

Absents excusés : M. Sébastien BOUZINARD ; M. Mathieu GAULTIER ; M. Laurent MALEVAL ; Mme. Virginie MOREAU ; Mme. Laetitia MOREAU ; Mme. Sarah PELLERIN.

Madame Françoise WEINEL a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Ordre du Jour**

- ❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021**
- ❖ **Délibération :**
  - **Ajustement de la dette – Budget assainissement**
  - **Autorisation au trésorier : rectification suite versement caution**
  - **Devis BARDET TP : Allée de la Croix Bodin**
  - **Travaux enfouissement réseaux – Rue de la Forge**
  - **Adoption Convention de Relance**
  - **Subvention audit énergétique : Relais de la forêt & Chapellerie**
- ❖ **Informations diverses**
- ❖ **Commissions**

### **Approbation des comptes-rendus de la séance du 28 janvier 2021**

#### **Délibération : Ajustement de la dette du budget assainissement (N°20210225\_D0001)**

Le Maire informe les conseillers que l'emprunt n°2 « Travaux d'assainissement » terminé du budget annexe (assainissement) affiche un capital restant dû de 81,48€. La différence provient :

- Du mandatement de l'échéance du 20 août 2019 pour 3 411.40€ au lieu de 3 492.90€.
- De la conversion du capital en restant dû en euros pour 0.02€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

D'autoriser le trésorier à solder le capital restant dû de l'emprunt par un débit au compte 1641 et un crédit au compte 1068 pour un montant de 81.48€.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

### Délibération : Rectification – Versement caution (N°20210225\_D0002)

Le Maire informe les conseillers qu'une caution a été versée par le locataire du 5 rue du Luxembourg à Flée en 2008, à son entrée dans le logement pour un montant de 229€. En 2018, la caution a été reversée au locataire mais il a été mandaté 229.01€. Ainsi, il est nécessaire de régulariser le montant de 0.01€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

D'autoriser le trésorier à régulariser le montant de 0.01€ par une opération d'ordre non budgétaire : débit au compte 1068 et un crédit au compte 165.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

### Délibération : Acceptation Devis BARDET TP – Enrochement fossé – Allée de la Croix Bodin (N°20210225\_D0003)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire des travaux dans le fossé se trouvant allée de la Croix Bodin,

**Considérant** que la commission « Voirie » a analysé l'offre reçue par l'entreprise BARDET TP d'un montant total HT de 4 208 € soit 5 049.60 € TTC comprenant la fourniture et la mise en place d'enrochement dans le fossé,

**Considérant** que Madame le Maire n'a pas l'autorisation de signer un devis au-delà de 5 000 € TTC,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** décide :

- D'accepter l'offre de l'entreprise BARDET TP pour montant total HT de 4 208 € soit 5 049.60 € TTC
- D'autoriser madame le Maire à signer tout document y afférent.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

### Délibération : Adoption de la Convention de Relance avec le département (N°20210225\_D0004)

**Madame le Maire** indique que le département de la Sarthe a créé un fonds territorial de relance lors

de sa séance plénière du 6 juillet 2020 afin de soutenir les communes dans des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales,

**Considérant** la réfection d'une partie de la toiture du Relais de la forêt afin de lancer un projet d'habitat inclusif dans ce bâtiment communal,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel,

**Considérant** que la commune doit signer une convention avec le département pour bénéficier de la subvention,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- Adopte la convention de relance avec le département de la Sarthe
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de relance et tout document y afférent.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

**Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe (N°20210225\_D0005)**

**Mme le Maire** précise que le Conseil Département de la Sarthe peut intervenir en soutien des collectivités locales et établissements de coopération intercommunal dans la réalisation d'audit énergétique,

**Considérant** le programme d'audit énergétique envisagé sur les bâtiments communaux suivants :

- Relais de la forêt
- Chapellerie

**Considérant** le programme d'aide départemental P0122 « Accompagner la transition énergétique » - ligne 20 4141 – fonction 74 – opération 06352 ;

**Considérant** que cette aide est accordée dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), porté par la FNCCR et EDF en tant que porteur associé et obligé CEE, le Département de la Sarthe, au sein du Pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire étant lauréat du programme ACTEE CEDRE, financé par les CEE ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Autorise Mme le Maire à déposer auprès du Département de la Sarthe une demande de subvention au titre du programme d'aide départemental P0122 « Accompagner la transition énergétique » - ligne 20 4141 – fonction 74 – opération 06352 en vue de subventionner à hauteur de 50% du coût total HT soit 2 970 €, l'opération d'audit énergétique des bâtiments.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

- **Bâtiment Chapellerie**

Le bail du bâtiment de la chapellerie conclu avec l'entreprise « Le Béret français » a été cédé au groupe PARTSON – Atelier Fernand Robert.

Des travaux ont été engagés suite à une fuite d'eau. En effet, les tôles de la toiture ont été mal posées donc il y a eu une infiltration du vent et de l'eau. L'entreprise SEVAULT FRERES a été appelé afin de réparer l'étanchéité et les gouttières. La facture s'élèvera environ à 500€ HT.

Des travaux d'isolation devront être engagés notamment au niveau des fenêtres.

- **Commission : Animation & Communication**

La prochaine commission animation / communication aura lieu **le jeudi 4 mars 2021 à 18 heures.**

Une réunion avec les associations fléennes aura lieu le mercredi 10 mars 2021 à 18h15 à la salle des loisirs. L'ordre du jour est :

- Informations sur le blog
- Procédure concernant les demandes de subventions
- Point sur les projets des associations

L'entreprise PYRO CONCEPT a été rencontré afin de faire le point sur l'organisation du feu d'artifice du week-end du 18 septembre 2021. Il a été proposé par l'entreprise de prêter le matériel de sono ainsi de faire une proposition musicale sans coût supplémentaire. Pour le moment, la commission n'a pas décidé si elle fait appel à un artificier via PYRO CONCEPT ou si l'agent communal doit être formé en tant qu'artificier.

### Blog

Il a été mis sur le blog, les mentions légales.

Monsieur Eric DEBEFFE va travailler sur l'annuaire municipal et va préparer un formulaire de prise de rendez-vous ainsi qu'un formulaire pour les questions posées au conseil municipal.

- **Commission : Développement économique du bourg**

Il a été reçu trois devis pour effectuer l'étude du projet du Relais de la forêt :

- Camille Laude : 4 500€ HT
- Royer Concept Habitat : 3 900€ HT
- Joël GASNIER :

Après examen des offres, il est décidé de choisir l'offre de Royer concept Habitat.

Une réunion concernant l'écriture du projet du Relais de la Forêt va être organisée.

- **Commission : Voirie**

Concernant l'autocollant à mettre sur le véhicule communal, deux devis ont été faits. Ils seront analysés en commission.

La prochaine réunion de commission voirie concernera la présentation des agents municipaux, le plan de déneigement ainsi que le fleurissement de la commune.

La réunion aura lieu le vendredi 12 mars ou 19 mars à 15 heures ou le samedi 6 mars à 10 heures.

Un emploi du temps prévisionnel des agents techniques est à effectuer.

- **Questions diverses**

Il y a un terrain au Port Gautier qui va être à vendre. Monsieur Eric DEBEFFE propose de l'acquérir afin de faire un espace avec des tables de pique-nique, de pétanque ainsi qu'un parking. Le terrain est situé à proximité de la voie verte et de la Chapelle Sainte Cécile.

***La séance est close à 22h30.***